



## LEGALISATION DE SIGNATURE CERTIFICATION CONFORME

### **Légalisation de signature**

Légalisation d'une signature par le maire a pour but d'attester que cette signature est authentique et probante et qu'elle a été apposée par la personne elle-même.

Les documents à fournir

Le document à légaliser  
Une pièce d'identité où figure sa signature

### **Qui doit faire la démarche ?**

L'administré doit se présenter à la mairie de son domicile. Il devra apposer sa signature sur le document devant l'agent municipal.

### **Certification conforme**

La certification conforme de documents n'existe plus depuis 2001. Toutefois, les copies demandées par les autorités étrangères à la France peuvent toujours être certifiées conformes.

### **Les documents à fournir**

L'original de la pièce et la ou les copies lisibles